

Appel à projets VISITES SENSIBLES ANNÉE 2017 - 10^e édition

règlement et dossier de candidature

A renvoyer par mail uniquement
avant le **11 janvier 2017**
à setienne@ardeche.fr

ÉDITO

VISITES SENSIBLES 2017 : DIXIÈME ÉDITION

Le Département de l'Ardèche organise pour la dixième édition, l'appel à projets « Visites sensibles ». Son objectif est de faire découvrir au plus grand nombre les espaces naturels sensibles, ces espaces exceptionnels pour la qualité de leurs paysages et la richesse de leur biodiversité.

Cet appel à projet s'adresse principalement aux associations agréées dans le domaine de l'environnement, aux collectivités, aux entreprises spécialisées dans les activités de découverte de la nature (guide accompagnateurs...).

Comme en 2016, les projets devront se dérouler sur une entité paysagère du réseau départemental des espaces naturels sensibles. Deux particularités cette année : les animations pourront se dérouler jusqu'au 31 décembre 2017 pour permettre une découverte de la nature pendant la période hivernale et deux actions par porteur de projet pourront être soutenues par le Département.

A travers cet appel à candidature, le Département entend soutenir les initiatives locales permettant la sensibilisation, l'observation, la compréhension de la nature et des paysages.

Christine MALFOY,

Vice-présidente du Département de l'Ardèche
déléguée à l'environnement, aux espaces
naturels sensibles et à la transition énergétique.

RÈGLEMENT

OBJET DE L'APPEL À PROJET

Organisation d'animations sur les entités paysagères du réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles, avec pour thématique la connaissance des espèces, habitats naturels, géosites et paysages de ces espaces ainsi que le porter à connaissance des actions conduites par le Département et ses partenaires sur ces thématiques.

BÉNÉFICIAIRES

Associations agréées dans le domaine de l'environnement, collectivités locales, entreprises spécialisées dans les activités de découverte de la nature (guide accompagnateurs...), offices du tourisme, établissements publics.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- projet devant obligatoirement se dérouler sur une entité paysagère du réseau départemental inscrite au Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles ;
- projet devant obligatoirement recueillir l'avis favorable de la collectivité coordinatrice du site ENS concerné ;
- période de déroulement : samedi 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017 à l'exclusion des journées européennes du patrimoine ;
- priorité donnée aux projets hors période estivale (8 juillet 2017 – 27 août 2017) ; excepté pour les sites ENS des massifs des monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc et tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ;
- maximum de 2 actions finançables par porteur de projet ;
- l'animation se déroule sur une durée maximum de 12 h ;
- participation obligatoire des nouveaux porteurs de projet retenus à une séance d'information préalable, sur la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.
- respect obligatoire des engagements pris par le porteur de projet lors du dépôt de dossier de candidature. Le non-respect ou le respect partiel des engagements entraînera une réduction voir l'annulation de plein droit de la subvention accordée.

Les bénéficiaires ayant choisi d'intégrer des animations récurrentes dans les plans de gestion des sites ENS ne sont pas éligibles à cet appel à projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

- priorité donnée aux visites et animations sur le terrain en petit groupes (comparativement à l'organisation de conférence en salle par exemple) ;
- priorité donnée aux animations qui se déroulent à pied, considérant le rythme de la marche comme le meilleur moyen pour découvrir la biodiversité et la géodiversité ;
- innovation dans le déroulement de la sortie ;
- avis de la structure coordinatrice locale du site ENS ;
- cohérence avec les enjeux de préservation et de mise en valeur du site ENS fixés dans les documents de gestion disponibles ;
- réalisme du budget prévisionnel ;
- équilibre géographique des animations entre les différents sites ENS, afin de ne pas concentrer toutes les animations sur seulement quelques sites ;
- assiduité du maître d'ouvrage aux réunions de lancement de l'appel à projet et sérieux du maître d'ouvrage (respect des consignes du Département, transmission des bilans dans les délais impartis...) dans le cas où le maître d'ouvrage a déjà répondu aux précédentes éditions des « visites sensibles » ;
- implication du maître d'ouvrage auprès des structures coordinatrices locales pour relayer les messages du Département en matière de préservation et de mise en valeur des sites ENS.

Dans le cadre de cet appel à projets, les candidats sont également invités à demander la labellisation de leur animation dans le cadre de manifestations nationales (exemple : fête de la Nature, fête de la montagne, fête de la science...) afin de bénéficier d'une communication élargie via ces événements nationaux.

MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT :

- la subvention est soumise au vote de la Commission Permanente du Conseil Départemental, suite à la proposition d'un jury d'élus du Département ;
- plafond de l'aide fixé à 1 700 € par porteur de projet et 80% des dépenses éligibles pour un maximum de 2 animations par porteur de projet ;
- subvention exclusive de toute autre aide du Département mais pouvant s'ajouter à d'autres aides publiques dans la limite de 80 % du montant du projet ;
- nature des dépenses éligibles :
- frais de préparation et de coordination dans la limite d'un forfait plafond fixé à 250 € par animation ;
- prestations payantes des intervenants (accompagnateur, botaniste, géologue...) dans la limite de 300 € par jour au total ;

- frais de déplacements conformément au barème kilométrique des impôts ;
- frais de bouche pour les participants aux visites, avec un plafond de 50 € par animation ;
- frais de communication dans une limite de 50 € par animation (reprographie par exemple)
- achat de petits matériels liés à l'animation ;
- les éventuelles dépenses liées à des interventions culturelles (auteurs, spectacles, troupes...) sont plafonnées à 20 % du coût total du projet.

Les dépenses ne figurant pas expressément dans la liste ci-dessus ne sont pas éligibles.

En cas d'animation payante (non obligatoire), le montant demandé par personne ne pourra pas excéder 4 €. **Les recettes collectées viendront en déduction du montant de l'aide départementale.**

- Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur présentation des pièces suivantes :
 - récapitulatif des frais engagés (état des dépenses),
 - factures acquittées et justificatifs divers (calcul des frais kilométriques par exemple) ;
 - bilan moral et financier de la manifestation présentant notamment le nombre de personnes accueillies et toute autre pièce permettant d'apporter une appréciation (articles de presse, photos, affiches, etc.).

CONDITIONS DE DÉPÔT DES PROJETS :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mercredi 11 janvier 2017**

RENSEIGNEMENTS :

Département de l'Ardèche,
service environnement.
Tél. : 04 75 66 77 92

DOSSIER DE CANDIDATURE

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Structure organisatrice (maître d'ouvrage de l'opération) :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE :

ADRESSE COMPLÈTE :

TÉL : _____

E-MAIL : _____

N° DE SIRET : _____

RIB à joindre au dossier

Si vous avez déjà déposé un dossier au titre de l'appel à projets « visites sensibles » les années précédentes, à combien de réunion de lancement avez-vous participé ? _____



IDENTIFICATION DU COORDINATEUR DE PROJET :

Nom : _____

Tél : _____

E-mail : _____

AVIS DE LA STRUCTURE COORDINATRICE LOCALE DU SITE ENS

Cet avis peut être rendu par copie de mail à joindre en annexe du présent dossier de candidature (cf. Liste des personnes à contacter en page 10)

AVIS ANIMATION N°1 :

AVIS ANIMATION N°2 :

ANIMATION N°2 (rappel : 2 animations maximum par structure organisatrice)
Les éléments remplis ci-dessous seront diffusés dans la plaquette de communication du
Département

INTITULÉ DE L'ANIMATION (titre qui sera repris dans les plaquettes de communication : limiter le nombre
de caractères)

Souhaitez-vous engager les démarches pour faire labelliser votre animation dans le cadre d'un évènement
national

OUI ; lequel : _____

NON

Date de l'animation (pas de changement de date possible, une fois le dossier déposé) : _____

Description du projet (thèmes abordés, descriptif du circuit...): _____

INTERVENANT (STRUCTURE ET/OU IDENTITÉ DE L'ANIMATEUR) :

Site ENS concerné : _____

Lieu précis + commune du rendez-vous (coordonnées GPS) : _____

Heure du rendez-vous : _____

Durée de l'animation (en heures) : _____

Téléphone de l'intervenant : _____

Modalités de déroulement (équipements éventuels à prévoir par les participants...): _____

Prestation payante pour les participants (non obligatoire) : OUI : _____ € / personne (4€ max)
 NON

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ANIMATION N°1 :

DÉPENSES		
Dénomination de la dépense	Montant en € HT	Montant en € TTC
Frais kilométriques (barème des impôts)		
Prestataire(s) (éligible jusqu'à 300 €/jour) / joindre devis		
Frais de préparation des journées (max éligible = 250 €)		
Frais de bouche pour les participants (max éligible = 50 €)		
Frais de reprographie pour communication (max éligible = 50 €)		
Petit matériel lié à l'animation		
Autres dépenses (non finançable par le Département)		
TOTAL		
RECETTES ATTENDUES		
Dénomination de la dépense	Montant en € HT	Montant en € TTC
Auto-financement (20 % minimum)		
Recettes attendues si animation payante (seront déduites de la subvention du Département)		
Subvention demandée au Département de l'Ardèche		
Autre financeur, le cas échéant :		
TOTAL		

NB : Calcul des frais kilométriques : pour les frais kilométriques, le maître d'ouvrage utilisera le barème kilométrique des impôts 2017, ou à défaut celui de 2016. Pour mémoire, barème kilométrique 2016 ci-contre :

CV	De 0 à 5 000 km
3	0.410 € x km
4	0.493 € x km
5	0.543 € x km
6	0.568 € x km
Plus de 7	0.595 € x km

ANIMATION N°2 (rappel : 2 animations maximum par structure organisatrice)

Les éléments remplis ci-dessous seront diffusés dans la plaquette de communication du Département

INTITULÉ DE L'ANIMATION (titre qui sera repris dans les plaquettes de communication : limiter le nombre de caractères)

Souhaitez-vous engager les démarches pour faire labelliser votre animation dans le cadre d'un évènement national

OUI ; lequel : _____

NON

Date de l'animation (pas de changement de date possible, une fois le dossier déposé) : _____

Description du projet (thèmes abordés, descriptif du circuit...): _____

INTERVENANT (STRUCTURE ET/OU IDENTITÉ DE L'ANIMATEUR) :

Site ENS concerné : _____

Lieu précis + commune du rendez-vous (coordonnées GPS) : _____

Heure du rendez-vous : _____

Durée de l'animation (en heures) : _____

Téléphone de l'intervenant : _____

Modalités de déroulement (équipements éventuels à prévoir par les participants...): _____

Prestation payante pour les participants (non obligatoire) : OUI : _____ € / personne (4€ max)

NON

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ANIMATION N°2 :

DÉPENSES		
Dénomination de la dépense	Montant en € HT	Montant en € TTC
Frais kilométriques (barème des impôts)		
Prestataire(s) (éligible jusqu'à 300 €/jour) / joindre devis		
Frais de préparation des journées (max éligible = 250 €)		
Frais de bouche pour les participants (max éligible = 50 €)		
Frais de reprographie pour communication (max éligible = 50 €)		
Petit matériel lié à l'animation		
Autres dépenses (non finançable par le Département)		
TOTAL		
RECETTES ATTENDUES		
Dénomination de la dépense	Montant en € HT	Montant en € TTC
Auto-financement (20 % minimum)		
Recettes attendues si animation payante (seront déduites de la subvention du Département)		
Subvention demandée au Département de l'Ardèche		
Autre financeur, le cas échéant :		
TOTAL		

NB : Calcul des frais kilométriques : pour les frais kilométriques, le maître d'ouvrage utilisera le barème kilométrique des impôts 2017, ou à défaut celui de 2016. Pour mémoire, barème kilométrique 2016 ci-contre :

CV	De 0 à 5 000 km
3	0.410 € x km
4	0.493 € x km
5	0.543 € x km
6	0.568 € x km
Plus de 7	0.595 € x km

A _____, le _____

ATTESTATION DE NON RECUPERATION DE LA TVA

(à compléter par tout maître d'ouvrage non assujetti à la TVA)

Je soussigné, _____,

représentant légal de la structure _____,

atteste que la structure n'est pas assujettie à la TVA.

Le représentant légal

A _____, le _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pour prétendre aux subventions du Département dans le cadre de cet appel à projet, le candidat doit impérativement s'engager sur les éléments identifiés ci-dessous :

Je soussigné, _____,

représentant légal de la structure _____,

certifie sur l'honneur que le maître d'ouvrage :

- Certifie bénéficiaire des autorisations nécessaires des propriétaires publics ou privés sur le site de la sortie
- S'engage à respecter l'ensemble des réglementations relatives à la protection de l'environnement sur le site de la sortie
- Certifie disposer des diplômes nécessaires pour l'encadrement de groupe
- Certifie disposer des assurances nécessaires pour organiser et être responsable légalement des animations présentées dans le dossier de demande de subvention
- S'engage à faire paraître un article dans la presse locale pour annoncer la manifestation
- S'engage à utiliser le poster pré-rempli du Département pour communiquer sur ses animations financées et à diffuser ce poster dans les commerces locaux et les mairies concernées par la manifestation
- S'engage à mentionner explicitement le soutien financier du Département de l'Ardèche au titre des ENS, apposer le logo du Département et soumettre le Bon à Tirer à l'adresse com@ardeche.fr, pour tout autre document de communication complémentaire au poster pré-rempli, (logo du Département en téléchargement <http://www.ardeche.fr/341-logotheque-en-ligne.htm>)

Tout manquement à ces engagements entrainera le non versement de la subvention par le Département

Le représentant légal

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION

(quand le projet est porté par une collectivité)

OBJET : Demande de subvention pour une animation sur un Espace naturel sensible

Dans le cadre de la 10e édition de l'appel à projet « visites sensibles » proposé par le Département de l'Ardèche, la commune de _____
(ou la communauté de commune de _____)
souhaite faire acte de candidature pour proposer une animation nature sur l'Espace naturel sensible appelé
« _____ »

Les animations proposées par la collectivité sont :

- **ANIMATION N°1** : (descriptif sommaire)

- **ANIMATION N°2** : (descriptif sommaire)

Le coût estimé de l'ensemble du projet est de _____ €.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite solliciter une subvention auprès du Département pour un montant de _____ € (soit _____ % du budget global du projet).

Le conseil municipal (ou le conseil communautaire), après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

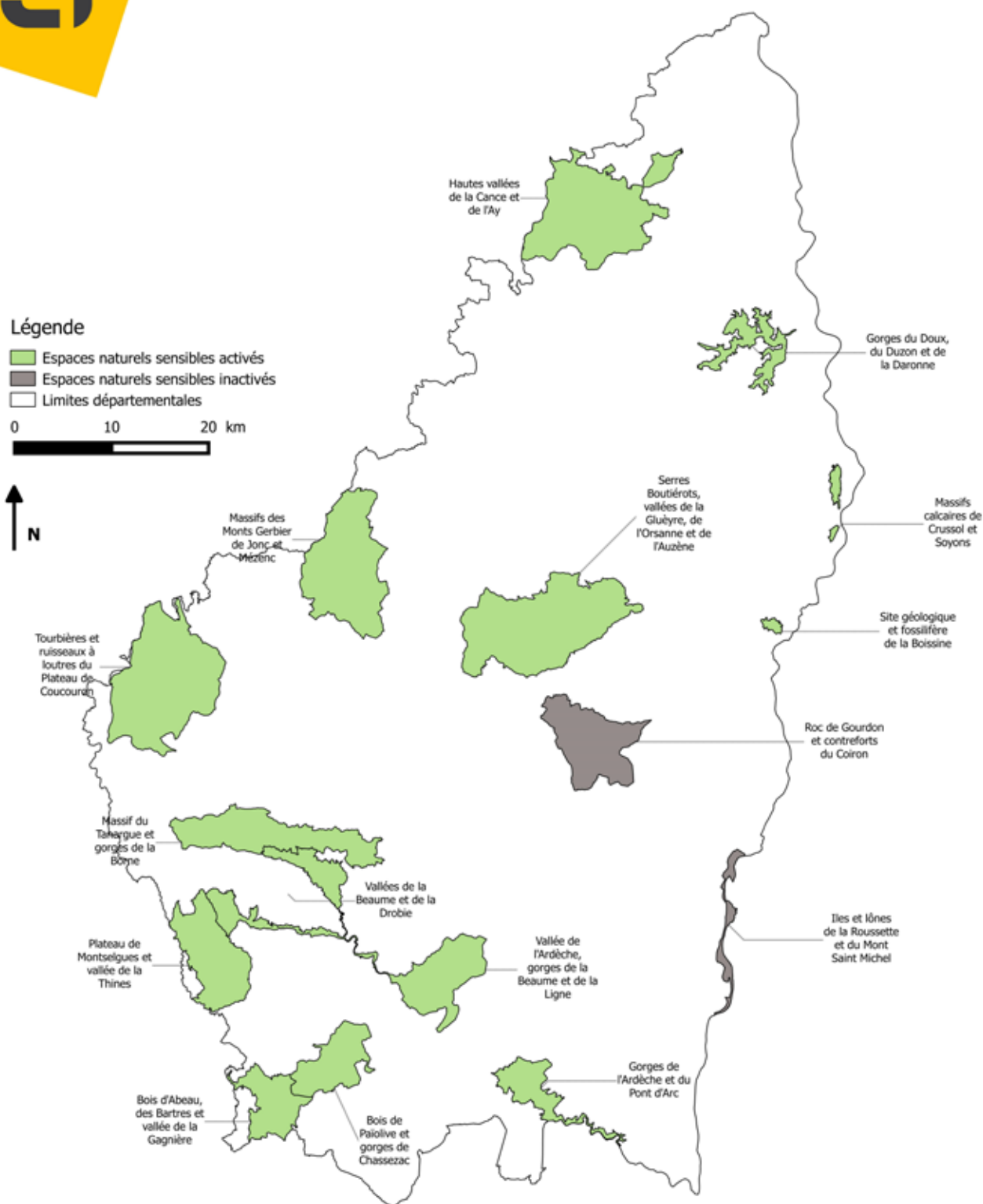
- De solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet « Visites sensibles », d'un montant de _____ €
- D'autoriser Le Maire (ou le Président) à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

ANNEXE 1 : CARTE DES SITES ENS ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJET 2017 / 10^E ÉDITION

Les sites ENS éligibles sont les sites ENS activés



Les Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ardèche



ANNEXE 2 : LA LISTE DES CONTACTS

1°) LES STRUCTURES COORDINATRICES LOCALES DES SITES ENS

La structure coordinatrice locale est une collectivité chargée d'établir et de coordonner le plan d'actions pluriannuelles qui se déroulent sur le site ENS. Ce plan d'actions se décline avec des actions de connaissances (ex : inventaires naturalistes...), de gestion, de préservation (ex : travaux visant la restauration de tourbières, de prairies sèches...), et de mise en valeur du patrimoine naturel (ex : réalisation d'outils de communication, sentier pédagogique...) pour un accueil maîtrisé du public. Le contact avec la structure coordinatrice locale est obligatoire pour s'assurer du bon déroulement de votre projet.

ENS des massifs calcaires de Crussol et Soyons

Communauté de communes Rhône-Crussol

Contact : Fabien Cayrat, fcayrat@rhone-crussol.fr, 04.75.41.99.19

ENS des massifs des monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Contact : Damien Cocatre, dcocatre@parc-monts-ardeche.fr, 04.75.36.38.60

ENS des gorges de la Borne et du Massif du Tanargue

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Contact : Damien Cocatre, dcocatre@parc-monts-ardeche.fr, 04.75.36.38.60

ENS du site géologique et fossilifère de la Boissine

Département de l'Ardèche

Contact : Didier Boule, dboule@ardeche.fr, 04.75.66.75.26

ENS des vallées de la Beaume et de la Drobie

Syndicat de rivière Beaume Drobie

Contact : Célia Rodriguez, natura2000@rivieres-beaume-drobie.fr, 04.75.39.25.42

ENS du Plateau de Montselgues et vallées de la Thines

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Contact : Anaïs Laurieux, a.laurieux@cdc-vansencevennes.fr, 04.75.94.95.59

Espace naturel sensible du Bois d'Abeau, des Bartres et vallée de la Ganière

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Contact : Anaïs Laurieux, a.laurieux@cdc-vansencevennes.fr, 04.75.94.95.59

ENS du Bois de Païolive et des gorges du Chassezac

Communauté de commune du Pays des Vans en Cévennes

Contact : Tanguy Coste, t.coste@cdc-vansencevennes.fr, 04.26.78.49.24

ENS de la vallée de l'Ardèche et des gorges de la Beaume et de la Ligne

Syndicat mixte Ardèche Claire

Contact : Aurélie Caillebotte, natura2000@ardecheclaire.fr, 04.75.37.82.19

ENS des gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc

Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche

Contact : Bénédicte Raoux, b.raoux@gorgesdelardeche.fr, 04.75.98.77.31

ENS des Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne

Communauté de communes Hermitage Tournonais

Contact : Sophie Forot, ens@ccht.fr, 04.75.07.84.38

ENS des Serres Boutières, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène

- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (pour les communes de Antraigues-sur-Volane, Génestelle, Marcols-les-Eaux, Mézilhac)

- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Contact : Damien Cocatre, chargé de mission ENS/Natura 2000 : dcocatre@parc-monts-ardeche.fr, 04.75.36.38.60

- Syndicat mixte Eyrieux Clair (sauf pour les communes de Antraigues-sur-Volane, Génestelle, Marcols-les-Eaux, Mézilhac)

Contact : Guillaume Chevalier, natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr, 04.75.29.72.93

ENS des Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay

Communauté d'agglomération bassin d'Annonay

Contact : Jocelyne Martellet, jocelyne.martellet@annonay-agglo.fr, 04.75.67.54.54

ENS des tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron

Communauté de communes entre Loire et Allier

Contact : Céline Gleize, ccloireallier@inforoutes-ardeche.fr, 04.66.46.59.80



Médiathèques

Equipements sportifs

Maisons de santé

Equipements
scolaires

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Appel à projets VISITES SENSIBLES ANNÉE 2017 - 10^e édition

règlement et dossier de candidature

A renvoyer par mail uniquement
avant le 11 janvier 2017

à setienne@ardeche.fr